

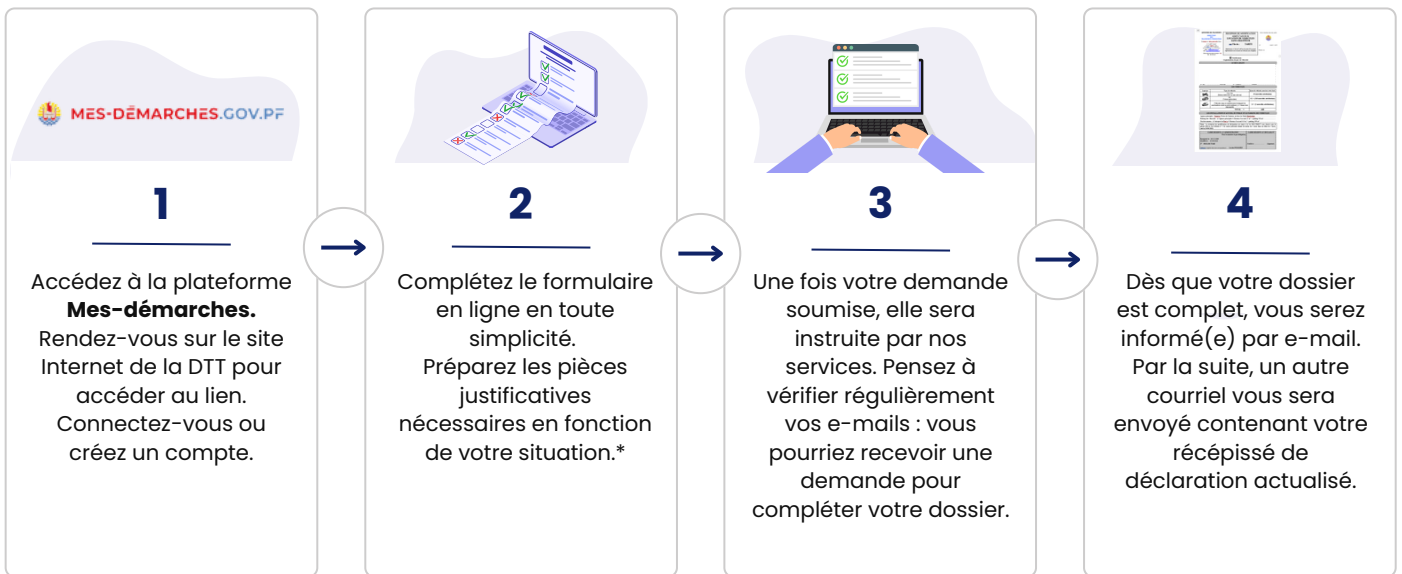
Modification de déclaration

Location de véhicules sans chauffeur

L'objet de la démarche est de **modifier la déclaration de votre activité de location sans chauffeur**, dans le cadre :

- d'une modification du parc de véhicule (ajout, retrait, remplacement) ;
- de la modification des installations de l'agence de location (accueil du public, parking) ;
- d'un changement du nom de l'enseigne commerciale ;
- d'un changement d'exploitant.

Comment ça marche ?



*Quelles sont les pièces justificatives à fournir ?

- Extrait de casier judiciaire n°3, datant de moins de 3 mois

Selon le type de modification :

> *Modification du parc de véhicule (ajout, retrait, remplacement) :*

- Parc de véhicule actuellement exploité

> *Modification des installations de l'agence de location (accueil du public, parking) :*

- Justificatif d'occupation des lieux
- Plan des lieux
- Photos des lieux

> *Changement d'exploitant :*

- Titre d'identité du nouveau gérant
- Statuts de la société actualisés










Délai de traitement : 1 semaine



Typologie des véhicules

Location de véhicules sans chauffeur

Logotype	Catégories de véhicules	Dimension parking (mètre carré)	Titre de conduite exigé
 	L1e-A ou L2e-A Vélomoteur à 2 roues ou à 3 roues <i>vélo à assistance électrique (de 250 W à 1 000 W)</i> <i>vélo électrique, draisienne, trottinette avec siège (jusqu'à 1000 W)</i>	3	B ou BSR option "cyclomoteur"
	L1e-B ou L2e-B Cyclomoteur à 2 roues ou à 3 roues <i>vélo à assistance électrique, vélo électrique, scooter électrique (de 1 000 W à 4 000 W)</i> <i>scooter thermique (cylindrée jusqu'à 50 cm3)</i>	3	
	L3e, L4e Motocyclette <u>légère</u> avec ou sans side-car <i>(cylindrée jusqu'à 125 cm3)</i>	3	A1
	L3e, L4e Motocyclette avec ou sans side-car <i>(cylindrée excédant 125 cm3)</i>	3	A
	L5e Tricycle à moteur = ou < à 15kw	5	A1
	L5e Tricycle à moteur > à 15kw	5	A
	L6e Quadricycle léger à moteur	8	B ou BSR option "quadricycle léger à moteur"
	L7e Quadricycle à moteur lourd	8	B1
	M1 Voiture particulière	11,5	B
	N1 Véhicule conçu et construit pour le transport de marchandises ayant un poids maximal < ou = 3,5 tonnes dont camionnette	15	B

visite technique périodique obligatoire

Pour + de détails :

- délibération n° 85-1050 AT du 24 juin 1985 modifiée portant réglementation générale sur la police de la circulation routière, modifiée.